

132421 - Il veut reporter le rattrapage du jeune de Ramadan jusqu'à l'hiver car les jours y deviennent plus courts

La question

Comment juger le fait de rattraper le jeune du Ramadan en été où les jours deviennent courts, comme nous le savons?

La réponse détaillée

Celui qui n'a pas pu jeûner des jours du Ramadan, doit les rattraper avant l'avènement du Ramadan suivant que cela coïncide avec des jours de l'été ou d'autres, en vertu de la parole du Très haut: «**Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours**» (Coran,2: 184). Il a été rapporté de façon sûre qu'Aicha (P.A.a) que ne rattrapait les jours de Ramadan qu'en Cha'ban pour tenir compte des besoin du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui).

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les Recherches Scientifiques et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz

Cheikh Abdourazzaq Afifi

Cheikh Abdoullah Ghoudayyan

Fatwa de la Commission Permanente pour les Recherches Scientifiques et la Consultance,